

PARTIE THEORIQUE

IX. LEÇON. — L'ELOQUENCE PARLEMENTAIRE.

I. — Caractère, milieu, objet.

1. L'éloquence **parlementaire** — qu'on nomme aussi **délibératrice** ou **politique** — est le talent de concourir par la parole au bon gouvernement de l'Etat, en persuadant aux assemblées les mesures qui sont *vraiment* utiles au bien général.

Affirmer que l'éloquence de la **tribune** embrasse les grands intérêts des nations, c'est indiquer son importance, les services qu'elle est appelée à rendre, et aussi, le mal qu'elle peut engendrer. C'est d'elle que dépendent la paix et la guerre, les lois justes ou injustes; elle défend le territoire de la patrie et venge l'honneur de l'humanité; mais parfois elle bouleverse les empires et consacre les plus odieuses tyrannies.

2. Le *milieu* où se déploie l'essor de l'éloquence politique, c'est les assemblées, composées de représentants du peuple.

Ils se réunissent dans la salle des séances — à l'époque fixée pour la *session* ordinaire ou extraordinaire — salle qui se nomme *Chambre* des députés ou *Sénat* pour les sénateurs. Les dénominations d'ailleurs varient selon les nations et le temps.

Ces deux assemblées proposent, délibèrent, accueillent ou refusent les textes des lois: elles constituent ce qu'on appelle le **Pouvoir législatif**.

Le **Pouvoir exécutif** appartient au *Gouvernement*, qui est composé d'un certain nombre de *Ministres responsables*, nommés par le chef de l'Etat ou Premier ministre, ou Chef du Cabinet.

Suivant leurs tendances et leurs principes communs, les Membres des deux Chambres se partagent en plusieurs fractions ou *partis*; le parti *libéral*, le parti *conservateur*; le parti *radical*, le parti *socialiste*... tout varie avec l'histoire et les pays. Chaque parti confie ses intérêts politiques à un homme de talent, au *leader*, au *chef* du parti...

3. L'*objet* propre de l'éloquence politique est la confection des lois et le contrôle de leur exécution.

La loi règle :

1. La **politique intérieure**, laquelle comprend :

a) L'organisation, la conservation, le développement des institutions nationales — cultes, écoles, académies, armée, police, tribunaux, arts, bibliothèques, musées...

b) L'entreprise, l'exécution, l'entretien des travaux d'utilité publique

— voirie, navigation, quais, flotte, fortifications, édifices publics...

e) La perception et l'administration des finances — octroi, taxes, impôts directs et indirects...

d) La protection du travail, de l'industrie, du commerce, l'importation ou exportation, l'échange.

2. La **politique extérieure**, qui comprend :

a) Les relations, les traités et les alliances avec les nations, les ambassades et les consulats...

b) La paix, la guerre, les protectorats, les revendications des sujets à l'étranger...

II. — Les discours politiques.

1. Les compositions oratoires que comporte l'éloquence parlementaire sont : — les documents écrits, les discours délibératifs, les harangues ou les discours de réunions politiques libres.

1 Les **documents écrits**, destinés à être lus à la tribune, ou imprimés et distribués, sont :

a) Les *discours du trône*, composés par les ministres responsables, lus par le Souverain ou son représentant, à l'ouverture de la session annuelle.

Ils esquissent à grandes lignes le *programme* du Gouvernement pour la session et donnent lieu à des *discussions sur la réponse* que le président est chargé de lire au Souverain, — ou à son représentant — pour lui faire connaître les sentiments des députés sur les projets annoncés.

b) Les *déclarations ministérielles*, dans certaines conjonctures particulièrement graves ou délicates.

c) Les *exposés des motifs* en ce qui concerne les projets de loi que l'on va discuter en séance publique.

d) Les *rapports* sur l'examen préparatoire et sur la discussion des projets, renvoyés aux sections des commissions spéciales.

2. Les *discours délibératifs* sont les attaques, les défenses, les ripostes que les membres des deux Chambres prononcent pour ou contre la loi ou le projet mis en discussion.

Il importe que ces discours se fondent sur les idées suivantes :

a) Sur l'équité, la possibilité, la légalité, l'utilité, l'opportunité d'une proposition, d'une mesure à prendre, d'une loi à voter.

Les orateurs qui patronnent le projet, doivent par une étude préalable sérieuse s'être mis en état

— *De formuler nettement* les prescriptions ou les défenses qu'ils préconisent ;

— *De faire valoir fortement les raisons* qui militent pour l'adoption des propositions de loi ;

— *De réfuter les objections* que l'on connaît ou que l'on suppose devoir se faire.

Les orateurs de l'opposition, doivent procéder de la même façon, mais en parlant contre.

b) Sur l'approbation ou la désapprobation de la conduite du Gouvernement, considérée soit dans son ensemble, soit dans une question particulière.

3. Les **discours de réunions libres** sont ceux que les hommes politiques prononcent — en dehors des enceintes parlementaires — devant les groupes d'électeurs de leur parti, en vue de faire triompher et d'appliquer leurs idées.

Dans ces réunions, l'éloquence a pour objet :

a) *L'organisation des forces du parti*, de l'association, du club ; l'élaboration ou la modification du programme et des statuts ; la nomination du bureau, des chefs qui dirigent l'opinion . . .

b) *La désignation des candidats* pour les diverses élections législative, locale, provinciale, communale . . .

c) *La propagande* par le moyen de manifestations publiques, dans le dessein de recruter de nouveaux adhérents, de faire élire les candidats désignés, d'influencer l'opinion . . .

Au fond, tous ces discours tendent à développer et à défendre le parti, en justifiant ses principes et ses actes, le langage et le caractère des chefs, et en critiquant les principes et les actes des adversaires.

Ces manifestations prennent, on le sait, les formes les plus diverses : — congrès, meetings, inauguration d'un monument, d'un local, remise d'une décoration, d'un portrait.

III. — Qualités des discours politiques.

1. Tout discours parlementaire ou politique doit réunir les qualités suivantes :

a) La **loyauté**. L'on devrait éviter, avec le plus grand soin, de faire dévier le débat, d'altérer les paroles ou les actes de ses adversaires, de faire appel aux mauvaises passions, aux insultes grossières.

b) La **courtoisie** ; car, même entre adversaires, on se doit les témoignages du respect, de l'urbanité, de la politesse.

c) L'**habilité** à mettre en œuvre toutes les ressources légitimes, à déjouer les ruses des antagonistes, à profiter de leurs fautes.

d) La **gravité** dans le *fond* : car il faut avant tout des faits, des données exactes, des principes logiques, des arguments de conviction : rien n'est insupportable comme le verbiage, l'amplification, la comédie, la fausse éloquence de club — dans la *forme* par une conviction élégante de la phrase, par l'accent convaincu, par la grâce et l'attrait du délit.

2. Il est clair que, comme les débats sont publics, les orateurs doivent calculer l'effet de leur langage.

a) Sur leurs collègues, dont ils doivent influencer le vote et l'intervention politique.

b) Sur le pays et sur les élections, qui, par la voie des journaux, apprendront leurs pensées et leurs actes, et les jugeront en conséquence.

REMARQUE.—Ce que nous avons dit précédemment du discours judiciaire trouve également ici son à-propos et son application.

IV. — Qualités de l'orateur.

1. Les **qualités** que doit posséder l'orateur politique se rapportent — ou à sa personne de citoyen — ou à sa fonction d'orateur : les premières sont des *qualités morales*, les secondes des *qualités oratoires*.

1. Les **qualités morales** sont la **probité**, le **dévouement** à la religion et à la patrie, le **respect** de tous les droits, le **courage** civique.

a) La *probité* consistera : — à ne jamais donner l'appui de sa voix à des lois ou mesures en opposition avec les principes du bien commun et social ; — à s'inspirer, dans les cas particuliers, de convictions solidement assises ; — à s'élever au-dessus des intérêts particuliers et des passions, en vue du bien général ; — à ne pas flatter les basses passions, comme moyen de succès.

b) Le *dévouement religieux et patriote* se manifeste par un amour ardent des droits de Dieu et de l'Eglise, du peuple tout entier ; par un attachement ferme aux idées, aux principes fondamentaux des croyances et des traditions.

c) Le *respect* de tous les droits s'étend aux nations étrangères, aux traités et alliances, aux stipulations et ententes réciproques pour la justice.

d) Le *courage civique* porte à défendre la vérité, la justice, les droits du peuple, au mépris des insultes, des injures, au prix de tous les sacrifices, qui rendent désintéressé de l'or et des honneurs, d'une malsaine popularité.

2. Les **qualités oratoires** sont la **science**, la **clarté d'élocution**, le **talent de l'improvisation**.

a) La *science* de l'orateur politique doit avoir pour objet : — une connaissance générale de l'histoire nationale et universelle ; — une étude solide de l'économie politique, du droit international, de toutes les questions mises en délibération, en ce qui concerne les diverses administrations de l'Etat.

b) Le *style* ou la diction aura une grande clarté, laquelle jaillit naturellement de l'ordre des idées et de la justesse des expressions. . .

Si l'orateur arrive aux images frappantes, aux hardiesses oratoires, à l'éloquence passionnée, il faut que ce soit chez lui l'effet de la conviction forte, et non le fruit de l'étude.

Quand il s'adresse à un auditoire populaire, il lui est avantageux de parler plus à l'imagination et au cœur : il remuera ainsi les foules et excitera l'enthousiasme, mieux qu'en d'blatérant contre des adversaires.

c) Le *talent de l'improvisation*. Dans une assemblée politique, il y a place pour des discours écrits et préparés d'avance.

Mais l'orateur de la tribune n'aura jamais toute sa force et toute son influence que, s'il est capable de s'inspirer d'une discussion, pour y placer sur-le-champ le discours nécessaire, — ou du moins pour donner immédiatement la réfutation qui s'impose.

* * *

ELOQUENCE MILITAIRE.

1. Il convient de noter, en passant, ce genre d'éloquence, qui est un héritage du passé, mais qui a perdu son crédit et son influence de nos jours.

2. Elle comprend les **harangues** — c'est leur nom à Athènes et à Rome — adressées par les chefs d'armée à leur soldats, pour relever et stimuler leur courage, pour les féliciter de leur vaillance, parfois pour leur rappeler leurs devoirs.

Au temps moderne et à l'époque contemporaine, ce genre d'éloquence embrasse :

a) **Des paroles brèves**, enflammées, suggestives, rappelant la confiance la plus inébranlable, prononcées avant ou après l'action.

b) **Des allocutions** aux officiers, à un groupe de soldats, dans une circonstance donnée, heureuse ou pénible.

c) **Des proclamations**, des **ordres du jour** que l'on communique aux soldats de vive voix ou par voix d'affichage.

3. **Les qualités**, qui ont toujours distingué l'orateur militaire sont la *brièveté*, l'*énergie*, l'*enthousiasme*, le *patriotisme*.

Les soldats sont du peuple, lequel aime les grandes images, les mots courts et incisifs, mais qui rejette les longs discours et les idées abstraites.



PARTIE PRATIQUE.

LE DISCOURS POLITIQUE EN CLASSE.

N. B.—Il n'est rien de plus avantageux que l'analyse en classe des discours que nous a transmis l'éloquence ancienne, moderne, contemporaine.

Cette analyse révèle l'art, les procédés, la mise en œuvre des éléments constitutifs des discours classiques, qu'il y aura plaisir et intérêt à composer, sur des sujets généraux et particuliers.

Notons ici des conseils pratiques, propres à éclairer, à seconder la bonne volonté et l'intelligence des élèves.

I. — CHOIX DU SUJET.

1. Un sujet, *trop complexe* et qui se limite avec peine, décourage et brise l'intérêt; un sujet *trop ancien* risque de laisser l'élève froid et sans enthousiasme; un sujet *trop relevé* le place en dehors de la sphère de ses connaissances acquises, et réclame trop d'étude que ne lui permettent ni le temps ni ses capacités intellectuelles.

2. Il importe donc de faire choix de sujets appropriés et en harmonie avec les aptitudes. On les empruntera, avant tout, à l'*histoire des nations*, à l'*histoire nationale* surtout, — ce qui est une façon excellente de la connaître, de l'aimer, de la défendre au besoin.

Un intérêt palpitant ressortira évidemment de certaines questions récentes et du jour, soit qu'on les veuille envisager d'un point de vue théorique, soit dans la circonstance précises qui les ont fait naître.

II. — NOMENCLATURE DE SUJETS.

I. Sujets d'histoire de France.

1. "Discours de Clovis, avant la bataille de Vouillé (en 507)"

Ce discours est une **harangue militaire**, où se mêlent les idées politiques de la monarchie franque, encore au berceau.

Il est en germe dans les paroles suivantes du chef des Francs :

"Je supporte avec grand chagrin que ces Ariens — les envahisseurs sous la conduite d'Alaric — possèdent une partie des Gaules. Marchons avec l'aide de Dieu, et après les avoir vaincus, réduisons leur conquête en notre pouvoir."

Clovis évoquera aussi le souvenir des victoires de Soissons, de Tolbiac, de Dijon.

On se rappellera aussi, d'une part, que Clovis était alors, en Gaule, le seul prince orthodoxe; et, d'autre part, que la population gallo-romaine,

opprimée par les Wisigoths ariens, tournait vers lui des regards d'espérance.

Enfin, la possession des riches provinces du Midi est une conquête digne de leur valeur, et qui apportera avec elle sa récompense.

2. — *“ Discours d'Alcuin dans une assemblée solennelle, où il exalte les conquêtes de Charlemagne et sa mission protectrice des lettres et des arts. ”*

C'est un **discours politique**: deux idées dominantes le peuvent diviser: rôle civilisateur du grand empereur; — réminiscence des grands faits de son règne.

On voit que c'est mettre en évidence, dans un coup d'œil, la personne et l'œuvre de Charlemagne.

3. — *“ Appel de saint Louis à la France. ”*

Humble dans la prospérité, héroïque dans l'infortune, intrépide devant la mort, Louis IX avait un haut sentiment de sa dignité et de sa race. Il savait de quelle nation il était roi.

Après sa captivité et sa délivrance, il ne voulut abandonner ni la cause de la Terre-Sainte, ni les chrétiens esclaves des Musulmans. S'expliquant sur sa détermination de rester en Palestine, il fit appel à la foi et au dévouement de son peuple contre les excès des infidèles.

“ Courage, enfants élus du Dieu vivant ! Soldats du Christ, armez-vous : réparez-vous à venger les sacrilèges et la barbarie de ses ennemis !

“ Par la ferveur de leur piété et l'éclat de leur vaillance, les chevaliers de France ont brillé entre tous les peuples, et répandu dans le monde la renommée de leurs exploits. Vous dont le pape est le chef, prenez exemple sur vos ancêtres. Nous vous avons précédés ; venez vous joindre à nous.. etc.

Il est bien aisé de parcourir ainsi les diverses époques de l'histoire de France — et d'y puiser une suite ininterrompue de situations qui se prêtent à des discours politiques.

II. — Sujets d'histoire du Canada.

1. — *“ Jacques-Cartier, abordant à Gaspé, plante une croix, harangue ses compagnons dans un langage quasi prophétique sur l'avenir du Canada français. ”*

L'orateur débute naturellement par un regard rétrospectif sur les *antécédents*: traversée, périls, anxiété, maladie, mort de compagnons, découragement... espérance en Dieu.

Cette espérance vient de cueillir sa *récompense*: un pays nouveau, une colonie assurée, d'immenses ressources naturelles, des Indiens à convertir, après la conquête et la civilisation... Luttés sans doute, alternatives à prévoir de succès et de revers: c'est la condition de l'extension des empires...

Mais quelle gloire aux yeux de la *postérité*! Que deviendra la nou-

velle-France un jour? Se façonnera-t-elle à l'image de la mère-patrie?... etc...

Remarque.—Ni longueurs, ni raffinements dans ce discours : une éloquence mâle sobre, vigoureusement en relief, associée à une simplicité majestueuse ! couleur locale surtout, rappelant l'époque et révélant le caractère religieux et royaliste de 1534.

2. — “Devant la sommation des Kirke — 10 juillet 1628 — qui le pressent de capituler, Champlain refuse énergiquement : — faites ce discours.”

— Conduit en Angleterre, Champlain plaide devant l'ambassadeur de France, à Londres — octobre 1629 — la cause de sa colonie : — faites ce discours.

— Le traité de Saint-Germain restitue la colonie à la France. Champlain y rentre, — mai 1633 — Joie universelle à Québec : — faites le discours du fondateur aux colons.

3. — Maisonneuve annonce son projet de fonder Montréal : discours.

— Dollard des Ormeaux exhorte ses compagnons à lutter jusqu'à la mort : harangue courte et passionnée.

— Un notable Acadien, la veille de la déportation, à l'entrée de l'église de Gand-Pré, encourage ses compatriotes et les prémunit contre le retour en France : discours politique.

— Le chevalier de Lévis à ses soldats, sur la tombe de Montcalm.

N. B.—La série des sujets se déroule ainsi jusqu'à nos jours : rien de plus fructueux que ces discours, agencés entre eux par groupes entre les élèves d'une même classe, ou pris isolément en vue de l'étude d'un fait, d'un caractère, d'une époque.

III. — Sujets théoriques.

1. — “Montrer, d'après les récits de l'histoire, que souvent la force prime le droit : discours politique.”

2. — “Etablir la souveraineté du droit contre la force, en s'appuyant sur les données de l'histoire.”

3. — “Dans un discours au Sénat, tracez le portrait de l'homme d'Etat et du diplomate.”

4. — “Prouver que l'enfant appartient aux parents, avant d'être citoyen : insistez sur ses droits naturels et sur les devoirs dont il est l'objet.”

5. — “Etablissez les raisons de la liberté de l'enseignement, de l'égalité de tous devant la loi de l'instruction publique.”

6. — Quels sont les droits d'un peuple conquis pour la conservation de sa langue? prenez pour exemple le Canada français, devenu colonie anglaise.”

7. — “Discutez, en deux discours parallèles, la carrière du barreau et celle de la tribune.”

8. — “Montrer que l'Etat n'a pas le droit d'être athée ni indifférent, en matière de culte et de religion.”

9. — “ En deux discours opposés, parlez en faveur du *libre-échange*, — et en faveur du *protectionnisme*.”

10. — “ Que pensez-vous du *militarisme*? — du *désarmement* national? — de la *guerre*? — de la *marine* comme moyen d'extension coloniale? ”

IV. — Sujets de fantaisie.

1. — Mettez un *discours* sur les lèvres de Voltaire, — un dans la bouche de J. J. Rousseau — un autre dans celle de V. Hugo, — au Panthéon, où ils dorment leur sommeil.

2. — Imaginez un Sénat, tenu par les animaux de La Fontaine: le lion, le renard, le singe, l'âne: chacun opinera sur ses *principes politiques*, tout comme les hommes qui délibèrent.

3. — Parodiez une *assemblée électorale* — soit à l'aide de personnages *bleus, rouges*; — soit sous l'apparence d'animaux de la fable.

4. — Inventez les *discours* de députés qui pérorent — l'un, sur les *vins* et les *liqueurs* — l'autre, sur les *céréales* et les *pommes de terre*, — un troisième, sur les *bois* et la *houille*; — un quatrième, sur le *pavage* des *rues* et les *parcs publics*.

III. — REDACTION DES SUJETS.

1. Les discours parlementaires ou militaires, traités en classe ou en public par les élèves, exigent une application sérieuse à tous égards.

C'est le lieu de colliger des arguments, de les peser judicieusement, de les réunir en un ordre clair et précis, de les enchaîner rigoureusement, en vue des mouvements passionnés de la fin.

2. Il importe donc de bien réfléchir, de prendre des notes, d'esquisser un plan: la rédaction ne doit venir que l'orsqu'on est bien maître du sujet et de ses aspects divers.

3. Que les élèves étudient de près le langage parlementaire, les procédés des maîtres contemporains: inutile de vouloir improviser une forme banale, vulgaire, hors de saison.

Il y a, assurément, beaucoup de rhétorique fautive et sémiillante dans les discours actuels de la Chambre et du Sénat français: il suffit pour s'en convaincre de lire les discours de W. Rousseau, de Jaurès et de Combes, l'apostat impudent, brutal, sectaire et menteur.

Mais le langage de M. de Mun, de l'abbé Gayraud, de l'amiral de Cuverville, de Ponthier de Chamaillard — et même de Ribot et de M. Aynard — restera comme un modèle d'éloquence saine, franche, distinguée, neuve, attrayante.

A notre humble sentiment, les discours de M. Henri Bourassa, — nous parlons de ceux qu'il a fait imprimer — sans offrir peut-être toutes les nuances de couleur locale du Parlement de Paris — sont riches de pensées, de vérité lumineuse, de sentiments nobles, d'arguments bien soudés,

aussi bien que de forme et de style, sobre d'images mais vigoureux de raison et juste d'expression. Nous en dirons autant des "Conférences et Discours" de M. Chapais.

4. Encore une fois, l'analyse de semblables discours est révélatrice des idées, de l'art de leur développement et de leur traduction dans le langage moderne. Le plus court chemin du succès, au moins relatif, de la formation initiale à l'éloquence de la tribune municipale, électorale, parlementaire, c'est le contact studieux avec les grands penseurs et les hommes éloquents de nos jours.

N. B.—L'on trouvera, à bon marché, des recueils de discours, dans les opuscules de la librairie Gauthier, à Paris ; les *Questions actuelles* du journal *La Croix* ; les recueils de morceaux choisis ; le journal *L'Univers*.

La mémoire est l'arsenal de l'orateur, autant que l'imagination, la sensibilité, la raison. Il faut donc s'astreindre à bien apprendre par cœur la composition oratoire : savoir à moitié serait inutile et ennuyeux pour les auditeurs.

5. Qu'il y ait des motifs sérieux de soigner le débit, la pose, le geste, le jeu de la physionomie, personne n'y voudra contredire.

Le malheur veut néanmoins que cet art — car c'est un, et bien important se voit très souvent relégué aux oubliettes, et qu'il n'attire pas à soi des sympathies, des efforts vrais et persévérants. Il faut le déplorer, ici, comme au barreau et dans la chaire. L'on dirait que l'art de la diction reste le monopole des acteurs et des actrices de théâtre : ce privilège serait-il incommunicable ? Non, assurément.

On ne saurait trop s'efforcer de porter, de bonne heure, la parole en public avec un *naturel* et une *simplicité* de bon ton : une conversation, distinguée et sérieuse, avec l'auditoire serait le vrai genre.

II. — URBAIN II PRECHE LA CROISADE.

N. B.—Le pape réunit un Concile à Clermont. Là, dans une magnifique assemblée d'évêques et de grands, d'ambassadeurs et de princes, l'Eglise prit sous sa protection les veuves et les orphelins, les marchands et les laboureurs...

Pierre l'Ermite raconta les persécutions et les exactions des Infidèles contre les Chrétiens de Palestine... Le pape, Urbain II, prit alors la parole.

Chrétiens,

Ignorez-vous quels titres rappelle la Terre-Sainte à la vénération de l'univers catholique ? C'est sur cette terre bénie que Jésus-Christ a pris naissance, qu'il a passé sa vie accompli ses œuvres, prodigué ses miracles. Cette terre a été le séjour de la Sainte Vierge, des Apôtres, de nombreux martyrs.

Mais ce n'est pas seulement par ses faveurs, c'est aussi par ses châtimens que Notre-Seigneur témoigne son amour ; et une marque de sa sollicitude pour la Palestine, c'est que, en punition de ses fautes, le peuple de ce pays souffre aujourd'hui les excès de la persécution.

Aujourd'hui le berceau du christianisme, le foyer de la lumière est au pouvoir des Sarrazins. Sans respect des lieux ni des personnes, l'Infidèle a transformé le temple de Dieu en repaire des démons et les sanctuaires en étables. Non seulement il enlève les offrandes de la piété, mais encore les domaines consacrés en l'honneur des Saints ou pour le soulagement des pauvres, il les livre à ses troupes. Il interdit la célébration du culte et prodigue sans cesse des outrages aux mystères de la religion.

Ce n'est pas assez que, de sa rapacité faisant un système, il accable d'impôts et de servitudes la misère des fidèles, il pousse plus loin sa haine et son fanatisme. Il met souvent les populations dans la nécessité de choisir entre le blasphème et l'apostasie, la fuite ou le supplice.

Souvent il immole les prêtres et les lévites auprès des autels; il inflige aux vierges la profanation et la torture. La dévastation et la dépopulation, l'asservissement et le sacrilège, la mort du corps et de l'âme, voilà l'exercice de sa domination, voilà son œuvre néfaste.

Et comme il n'arrête ni ses agressions ni ses outrages, l'ennemi de la chrétienté menace la liberté de l'Eglise. Il prétend, par le glaive, imposer au monde le despotisme. Malheur à nous qui sommes venus dans ces temps de douleurs et de périls! Mieux vaudrait une fin glorieuse dans la guerre que l'indifférence devant un tel spectacle.

Vous donc, qui épuisez si souvent vos forces dans les discordes; vous qui, dépouillant la veuve, opprimant l'orphelin, commettez des déprédations et des homicides; vous qui, par vos guerres civiles, vous attirez la colère du Seigneur et vous fermez l'accès du ciel, entrez dans la sainte milice de Jésus-Christ. Vos armes ensanglantées dans les luttes fratricides, tournez-les contre les blasphémateurs de la vérité, contre les violeurs de la justice, contre les oppresseurs de la liberté!

Que les affections de la famille et les intérêts de la terre ne vous retiennent pas dans votre demeure ni dans votre pays. Qu'rien ne vous effraie, ni l'éloignement des lieux, ni les difficultés de l'entreprise!

Cohéritiers du Sauveur comme vous, nos frères souffrent en Orient.

Sous la garde de Dieu, allez briser leurs chaînes, abattre le joug qui pèse sur leurs têtes. Exposez, sacrifiez votre vie pour leur délivrance et votre salut.

Si vous mourez, avant d'arriver en Palestine, comme Dieu récompense les ouvriers de toutes les heures, vous mourrez sur la voie du ciel; si vous êtes vainqueurs, vous enlèverez les rapines et vous occuperez les positions de vos ennemis; si vous succombez dans la lutte, c'est encore un bonheur. Sur cette terre, où Jésus-Christ est mort pour nous, quelle gloire de tomber pour Jésus-Christ!

Courage donc; armez-vous et soyez des fils puissants!

Le chemin est court; le travail est facile, la couronne éternelle!

Vous, évêques, retournez dans vos diocèses prêcher la Croisade au peuple; et vous, soldats de Dieu, la chrétienté priera pour vous: vous combattez pour l'Eglise et le monde!

No. III.

WASHINGTON A SON ARMÉE.

(Devoir classique.)

I. — Plan.

1. Le général félicite ses soldats, au nom de la patrie, de ce qu'ils ont fait pour son indépendance et sa gloire.
2. Il les engage à retourner à leurs occupations habituelles, dans les campagnes et dans les villes, et à travailler à la prospérité de leur jeune république.
3. Il les exhorte à coopérer, par leur concorde et leur union, à l'établissement d'une constitution solide et durable.
4. Il dépose l'autorité et le commandement dont il est revêtu ; mais il sera toujours prêt à servir sa patrie avec tout son dévouement.
5. Il remercie les Français et leur généreux monarque des services dont la République américaine ne perdra jamais le souvenir.
6. Il adresse des adieux émus à ses compagnons d'armes.

II. — Développement.

Soldats,

Notre tâche est remplie, glorieusement remplie : la paix vient d'être conclue, et l'Angleterre reconnaît l'indépendance des treize États-Unis de l'Amérique !

Laissez-moi donc, en vous faisant mes adieux, vous remercier, vous féliciter, au nom de notre patrie commune, de votre constance, de votre bravoure, de vos héroïques efforts et des brillants exploits, par lesquels vous vous êtes illustrés, pendant huit années à jamais mémorables. Honneur à vous, valeureux soldats de l'indépendance, à vous qui avez montré dans cette longue et terrible lutte un absolu dévouement à la patrie, une fermeté inlassable dans les revers, une modération dans la victoire que peut seul inspirer l'amour de la liberté ! Honneur à vous, qui avez si bien mérité de la patrie, de vos alliés, de votre général ! L'histoire vous réserve l'une de ses plus pures admirations, l'une des plus belles pages : elle dira que, forts de votre droit, forts de la protection divine, vous avez combattu pour l'affranchissement de votre pays contre l'une des plus puissantes nations du monde et que vous l'avez contrainte à abaisser ses orgueilleuses prétentions, elle dira que votre victoire est de celles qu'immortalise et consacre la cause pour laquelle elles sont remportées, la noble, la sainte cause de la liberté nationale :

Maintenant que la lutte est terminée, maintenant que la patrie n'a plus besoin de vos bras et de vos armes sur les champs de bataille, rentrez paisiblement dans vos foyers, abandonnés depuis trop longtemps ; allez jouir de l'affection, de l'estime, de l'admiration de vos familles, qui attendent votre retour avec tant d'impatience pour vous féliciter de vos

succès, auxquels elles ont applaudi de si grand cœur. De soldats redevenus citoyens, livrez-vous à vos labeurs habituels. Que les uns retournent à leur charrue et à leurs travaux agricoles; les autres à leurs ateliers, à leurs industries, au commerce. N'ayez tous qu'un ambitieux et légitime dessein : accroître sans cesse la richesse et la prospérité de la patrie, de cette jeune République que votre courage a fondée pour un splendide avenir. Voyez, d'un côté, ce sol prodigieusement fécond, et ces forêts immenses, qui n'attendent pour se transfigurer en fertiles campagnes que des bras vigoureux, des flots de sueurs, d'intelligentes efforts. Voyez, de l'autre, l'Océan qui baigne nos rivages et semble nous convier à prendre possession de ces flots, où l'Anglais s'est trop longtemps promené en souverain, où la fortune nous attend avec la gloire et la puissance. Oui, je rêve tout ce progrès pour notre chère patrie, et mon cœur me dit qu'elle étonnera un jour le monde par les merveilles de son agriculture, de son commerce, de son industrie, de sa science, pourvu toutefois que vous sachez être aussi irréprochables citoyens que vous avez été intrépides et invincibles soldats.

Il nous reste, en effet, à achever dans la paix ce que nous avons inauguré par la guerre; il nous reste à donner à la République naissante, dont les fondements se sont jetés à la hâte au milieu des hasards des combats, une constitution solide et durable, qui triomphe du temps et des passions humaines. S'il appartient surtout à nos législateurs d'asseoir l'édifice de l'Etat sur les bases inébranlables de la liberté politique et religieuse, de l'égalité de tous dans les droits et les devoirs, c'est à vous qu'imcombe l'obligation patriotique et sacrée de vous montrer dignes de l'indépendance, si glorieusement conquise sur les champs d'honneur.

Dans ce dessein, chers concitoyens, il faut que, parmi nous, il n'y ait ni envies, ni haines, ni rivalités, ni passions funestes; il faut que la concorde, l'harmonie, l'union la plus étroite règnent toujours au sein de nos treize Etats; il faut que nous n'ayons, pour ainsi parler, qu'un cœur et qu'une âme. A cette condition seule, il nous sera donné de voir les Etats-Unis grandir, prospérer, éclipser bientôt tous les autres peuples de l'Amérique, et devenir un objet d'envie pour les vieilles et puissantes nations de l'Europe.

Quelle ne sera pas votre gloire, mes amis, si, après avoir consolidé, au prix de votre magnanimité et de votre sang, l'indépendance américaine, vous savez établir un Etat où la loi, la justice, l'équité, la liberté gouverneront en souveraines, où le mérite et la vertu conduiront infailliblement aux dignités et aux honneurs publics, où viendront se réfugier, comme dans un asile toujours sûr, les vrais amis de l'indépendance et de la fraternité!

C'est dans l'espoir d'applaudir bientôt à de sages institutions, qui affirmeront à jamais notre œuvre commune, que je dépose ici le titre et l'autorité de généralissime, qui ne m'ont été confiées, il y a huit ans, que pour la durée de la guerre. Comme vous, je rentre dans les rangs des

simples citoyens, heureux d'emporter "à l'ombre de ma vigne et de mon figuier" l'ineffaçable souvenir de l'affectueuse estime que vous m'avez témoignée et des grandes choses que nous avons faites ensemble, comme aussi la conscience de n'avoir jamais songé qu'aux intérêts, à l'honneur et à la gloire de la patrie. Aussi bien, si cette chère et noble mère avait encore besoin de mon bras, si le vœu de ses enfants me réclamait d'autres sacrifices, je me souviendrais du dévouement sans bornes que j'ai juré à notre terre natale, et disant adieu à ma vie paisible, je reprendrais avec empressement le fardeau des affaires, heureux de consacrer à sa gloire toutes mes forces et toutes mes lumières. Fasse le ciel qu'elle ait pour le servir des enfants, non pas plus dévoués, mais plus éclairés et plus sages!

Et vous, nobles représentants de la grande et généreuse nation, qui avez été "la belle marraine" de notre jeune République, vous qui n'avez pas hésité à traverser l'Océan pour voler au secours d'un peuple menacé dans son indépendance, vous qui avez versé votre sang pour une cause qui ne se réclamait d'aucun droit à vos sympathies, vous que nous avons toujours vus au premier rang sur le chemin de l'honneur et de la victoire, pendant que votre pavillon se couvrait de gloire sur toutes les mers, — recevez mes remerciements, les remerciements solennels et les acclamations d'une nation éternellement reconnaissante. Veuillez être, auprès de votre monarque, les interprètes des sentiments de tout un peuple. Dites-lui que la France et l'Amérique seront désormais, comme deux sœurs, indissolublement unies... unies par l'Océan qui baigne leurs rivages. Puisse cette union assurer toujours la grandeur et la prospérité de la France et des Etats-Unis!

Et maintenant, mes chers compagnons d'armes, maintenant qu'il faut me séparer de vous, je sens une inexprimable émotion s'emparer de mon cœur et les larmes me monter aux yeux! Huit années d'efforts et de succès communs m'avaient attaché à vous, à chacun de vous, comme un père à ses enfants! Il m'en coûte de quitter une armée qui comptait autant de héros que de soldats...

Mais enfin, puisqu'il le faut, adieu! adieu, chers amis! Soyez heureux! Jouissez de votre gloire jusque dans une longue vieillesse, et que tous nos concitoyens rendent hommage à votre vaillance en disant de chacun de vous:

— "Voilà un brave, car c'est un héros de la guerre d'indépendance!"

No. IV.

LES ADIEUX DE NAPOLEON I.

(Fontainebleau 1814)

Soldats,

Je vous fait mes adieux!... Depuis vingt ans que nous sommes ensemble, je suis content de vous. Toujours je vous ai trouvés au chemin de la gloire.

Toutes les puissances de l'Europe se sont armées contre moi. Quelques-uns de mes généraux ont trahi leur devoir et la France. Elle-même a voulu d'autres destinées: avec vous et les braves qui me sont restés fidèles, j'aurais pu entretenir la guerre civile: mais la France eût été malheureuse.

Soyez fidèles à votre nouveau roi; soyez soumis à vos nouveaux chefs, et n'abandonnez pas notre chère patrie.

Ne plaignez pas mon sort; je serai heureux lorsque je saurai que vous l'êtes vous-mêmes. J'aurais pu mourir; si j'ai consenti à survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. J'écrirai les grandes choses que nous avons faites. . . .

Je ne puis vous embrasser tous, mais j'embrasse votre général. Venez, général Petit, que je vous presse sur mon cœur!... Qu'on m'apporte l'aigle! que je l'embrasse aussi! Ah! chère aigle, puisse ce baiser que je te donne retentir dans la postérité.

Adieu, mes enfants; mes vœux vous accompagneront toujours; gardez mon souvenir!

No. V.

DEFENSE DE LA PAPAUTE.

N. B.—Le 19 octobre 1849, on délibérait dans l'assemblée nationale, sur les crédits supplémentaires demandés pour l'expédition de Rome, et le rétablissement de Pie IX sur son siège et son trône.

V. Hugo, ami chaud de la Révolution, venait de parler avec emportement et haine contre le gouvernement pontifical.

M. de Montalembert monta à la tribune, pour la réponse.

Messieurs,

Le discours de M. V. Hugo a déjà reçu le châtement qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli:— (*A droite: tempête d'applaudissements; — à gauche: cris, long tumulte.*)

Puisque le mot de châtement vous blesse, Messieurs, je le retire et j'y substitue celui de récompense. (*Rires et approbations, à droite — Murmures à gauche.*)

Laissez-moi vous le demander : — Croyez-vous que les hommes qui ont été conduits à porter la main sur le Saint-Siège, sur les Souverains Pontifes eux-mêmes, soient entrés avec cette pensée dans leurs luttes contre le Saint-Siège? Croyez-vous qu'ils se sont dit tout d'abord : Je ferai le pape prisonnier, ou je lui forcerai la main par tous les moyens que peut fournir la violence ou la contrainte? Je suis convaincu qu'il n'en est rien ; mais ils y ont été conduits comme vous y seriez conduits vous-mêmes si vous entriez dans cette voie, par le dépit, par l'impatience, par la menace maladroitement faite, qui manque son effet, et à laquelle un détestable amour-propre force de rester fidèle ; voilà comme on aboutit à la contrainte et à la violence. (*Sensation.*)

Napoléon lui-même, quand il a fait Pie VII prisonnier, croyez-vous qu'en commençant à lutter avec lui il ait envisagé d'avance la nécessité où il s'est cru placé de traîner Pie VII à Savone et à Fontainebleau?

Je suis convaincu du contraire ; et, puisque j'ai cité ce nom et cette histoire, je m'y arrêterai un instant. Je sais bien que c'est un lieu commun de l'histoire que cette défaite de Napoléon par Pie VII ; il doit être familier à tous les esprits ; cependant il renferme de bien grands enseignements. D'abord, il renferme celui-ci, dont on ne paraît pas toujours assez préoccupé. On dit : Mais, après tout, nous ne luttons contre le Saint-Siège que sur un objet purement temporel ; il ne s'agit pas du tout de l'autorité spirituelle, de la vérité dogmatique. C'est très vrai ; mais Napoléon, lui aussi, quand il luttait avec Pie VII, était-ce pour un objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était bel et bien pour un objet purement temporel, pour un règlement de police et pour une question de guerre ; pour une question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux Anglais ; pour une question de guerre qu'il ne voulait pas déclarer aux Anglais, tout comme Pie IX, qui a été détrôné par ses sujets pour n'avoir pas voulu faire la guerre aux Autrichiens. Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII le martyr des droits de l'Eglise.

Et qu'est-il résulté après tout de cette lutte de Napoléon et de Pie VII. Une grande faiblesse et une grande déconsidération pour le grand empereur, et, en fin de compte, une grande défaite. Car, et ceci est ce qu'il y a de plus grave, ce qui doit frapper tous les esprits, même les plus prévenus, même les moins sensibles aux préoccupations que l'on suppose peut-être dominer chez moi en ce moment : ce n'est pas seulement le discrédit et la déconsidération qui, tôt ou tard, s'attachent à ceux qui luttent contre le Saint-Siège, mais c'est encore la défaite ! Oui, c'est l'insuccès qui est certain ; certain, notez le bien !

Et pourquoi l'insuccès est-il certain ? Ah ! remarquez bien ceci : parce qu'il y a entre le Saint-Siège et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui, il y a inégalité de forces. Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais contre vous. Vous avez 500,000 hommes, des flottes, du canon, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle. C'est vrai. Et le pape n'a rien de tout cela, mais il a

ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences, sur les âmes auquel vous ne pouvez avoir aucune prétention, et cet empire est immortel. (*Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.*)

Vous le niez; vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes, cet empire qui a eu raison des plus fiers empereurs! Eh bien, soit! Mais il y a une chose que vous ne niez pas, c'est la faiblesse du Saint-Siège. Or, sachez-le, c'est cette faiblesse qui fait sa force insurmontable contre vous. Oui, vraiment, car il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (*Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.*)

Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle lui dit: "Frappez, mais vous vous déshonorez, et vous ne me vaincrez pas." (*Très bien! très bien.*) Eh bien! l'Eglise n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère. (*Très bien! très bien! — Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.*)

C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient, un moment, dans toute lutte contre l'Eglise, où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. (*Nouveaux applaudissements.*)

Figurez-vous, messieurs, Pie IX en appelant à l'Europe, en appelant à la postérité, en appelant à Dieu contre les violences et contre la contrainte de la France, de la France qui l'a sauvé, et qui viendrait ainsi ajouter la plus ridicule des inconséquences à un crime qui n'a jamais porté bonheur à personne depuis que l'histoire existe. (*Très-bien! très-bien! longue approbation.*)

*
*
*

L'histoire, si je ne me trompe, jettera un voile sur toutes ces ambigüités, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous (*très-bien!*); elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincus. (*Nouvelles approbations à droite.*)

Mais l'histoire dira que mille ans après, Charlemagne et cinquante ans Napoléon; mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire

dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

Elle dira que trente mille Français, commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes guerres impériales (*vifs applaudissements à droite*), ont quittés les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. — (*Nouveau applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.*)

Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot : "Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine." Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications, et d'inconséquences inextricables. Savez-vous, ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? Ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare, qu'il vient de délivrer; ce serait de transformer les soldats français des protecteurs du pape en oppresseurs; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. (*Applaudissements à droite.*)

No. VI.

ELOQUENCE DE M. AYNARD.

(Lyon, 27 septembre 1903.)

N. B.—M. Aynard, député de Lyon, libéral progressiste, est très éloigné de partager nos idées religieuses : c'est seulement un ami et un défenseur de la liberté.

Le dimanche 27 septembre, devant ses électeurs, il a parlé de la persécution religieuse en France.

Nous donnons un *extrait* de son éloquent discours.

Messieurs,

Je ne vous parlerai pas de cette loi Massé, interdisant l'enseignement, dans leur commune, aux anciens instituteurs congréganistes, qui a rebuté jusqu'à présent le Sénat. Les débats les plus importants ont eu lieu sur les autorisations, sollicitées par les Congrégations de femmes.

Or, l'on a opéré en bloc sur des renseignements incomplets et faux; mais, peu importe, puisque leur sort est fixé d'avance: il est oiseux de vous faire connaître mon opinion personnelle sur ces violations de la loi de 1901.

Sur ce congé, donné à la liberté et aux lois, — selon la forte parole d'un de nos vieux auteurs — je voudrais insister sur un point seulement de ce misérable débat, parce qu'il vous intéresse plus particulièrement,

vous qui représentez en si grand nombre et si dignement les honnêtes municipalités rurales. Il s'agit de la considération accordée à leur avis, qui leur avait été demandé, en vertu des prescriptions mêmes de la loi sur les associations.

Nous savons quelle a été leur réponse. Pour les Congrégations d'hommes, les deux tiers des conseils municipaux consultés ont émis des avis favorables aux autorisations : pour les Congrégations de femmes, la proportion des avis favorables a été plus forte encore : elle s'est élevée à plus des trois quarts. C'est-à-dire que si l'on défalque les avis, émanant des grandes villes, on peut dire que la quasi-unanimité des conseils municipaux de la campagne ont donné des avis favorables à l'autorisation — (*Voilà la question, nettement exposée, dans un langage très approprié.*)

Et quels témoins étaient plus naturellement choisis, meilleurs et mieux renseignés, que ces conseils siégeant dans la localité où étaient situés les établissements et les congrégations à autoriser, c'est-à-dire à côté d'eux et sous leur contrôle ?

Eh bien, Messieurs, vous savez comment on a traité les avis de ces représentants de l'opinion publique... Avec le plus parfait mépris du suffrage universel, dans ce qu'il a de plus raisonnable et de mieux informé sur les choses locales, la commission, puis le Président du Conseil, M. Combes, ont dit qu'il ne fallait pas attacher d'importance à des délibérations sans doute intéressées!... Comme si toutes les questions publiques ne se résolvait point par un intérêt à défendre, bien heureux quand il ne s'agit pas d'intérêts privés ; comme si M. Combes, qui fait fi de ces avis légaux, n'avait pas été rechercher avidement des avis extralégaux, favorables à sa politique, dans les conseils généraux!...

Dans tous les cas, la masse des avis favorables des conseils municipaux restent un souvenir d'honneur pour les proscrits, et la manière dont on en fait état dans le Parlement marque encore mieux l'arbitraire et la violence qui ont entaché le refus d'autorisation...

Il est absolument certain que si M. Waldeck-Rousseau, qui avait fait déjà connaître trop discrètement son opinion, dans une commission du Sénat, s'était décidé à parler, avant que la Chambre ne refusât de passer à la discussion des articles, le ministère Combes serait dans le domaine de l'histoire.

Cet retard inexplicable ajoute une responsabilité de plus à celle qui pèse si lourdement sur l'homme d'Etat qu'est W.-Rousseau, mais qui nous a montré la plus énigmatique des figures politiques. Pourquoi a-t-il abandonné le pouvoir, au moment de l'application d'une loi dont personne, plus que lui, ne pouvait mesurer les effets, désastreux ou tempérés, selon l'esprit et le caractère de l'homme politique qui l'exécuterait ? Pourquoi, ayant mesuré l'étendue des ravages causés par l'esprit forcené de son successeur, tirant de la loi de 1901 tout ce qu'elle ne contenait point, n'a-t-il pas fait entendre son éloquente protestation et son opinion en temps utile, de manière à permettre à tous ces esprits timides

et hésitants de la Chambre, qui n'attendaient que ce signal, de s'associer à sa façon de voir, de juger, de condamner?... — (*Tel est le langage de la raison, de l'honnêteté, de la vraie éloquence: c'est sincère, vigoureux, fort bien exprimé...*)

—
No. VII

DISCOURS DE M. A. DE MUN.

(*Novembre 1892*)

N. B.—Le gouvernement, à la suite des attentats anarchistes, réclame une loi contre la presse. Les orateurs qui la soutiennent viennent de parler dans ce sens.

Messieurs,

Un orateur a dit tout à l'heure: — “ Nous allons voir quels sont ceux qui voudront refuser au gouvernement des armes pour défendre l'ordre social.”

Puisque la question se pose ainsi, c'est ainsi que je l'accepte. Le gouvernement nous dit: Il y a un péril qui menace la société; je vous demande des armes, voulez-vous me les donner?

Messieurs, quand un gouvernement régulier, quel qu'il soit, qui a la charge de défendre l'ordre social, vient dire aux représentants du pays: “ La société est en péril, je veux la défendre, voulez-vous m'en donner le moyen? ”, je ne crois pas, quant à moi, qu'on puisse le lui refuser et ce n'est pas ce que je viens faire à la tribune. (*Très bien!*) Mais il serait trop facile de dire: — “ Voilà les armes que je vous demande. Si vous me les refusez, vous aurez devant le pays la responsabilité des événements: moi, je dégage la mienne.”

Non! c'est une position inacceptable, et le débat n'est pas si simple. Votre responsabilité va plus loin et elle est plus lourde, et non pas seulement la vôtre, mais celle des hommes que vous représentez au pouvoir (*Très bien!*)

Pas plus que vous, je ne veux demeurer les bras croisés sous le feu des passions criminelles qui menacent le pays; comme vous, je me demande ce que signifient ces symptômes abominables, quel mal ils révèlent et quel remède on peut y apporter. Mais avant de répondre à votre appel, il est une question que j'ai, dans ma conscience et au nom de la responsabilité dont vous voulez la charger, le devoir de vous poser. Vous voulez défendre l'ordre social et la garantir du danger; mais qu'est-ce que vous appelez défendre la société? Et pour assumer cette tâche, qui êtes-vous? Je veux dire quelles doctrines morales, quelles doctrines sociales représentez-vous?

Voilà la question. — *L'orateur catholique amène les distinctions claires qui précèdent et il pose la question, après l'avoir ainsi préparée: c'est habile et éloquent, comme tout ce qui va suivre.*

L'arme que vous me demandez n'est pas une loi contre la dynamite, ni sur la police; c'est une *loi sur la presse*, une loi préventive, qui vise non pas les faits, mais les idées, non pas les actes, mais leur préparation morale...

Vous êtes entrés au pouvoir, à l'heure même où commençait à se manifester au dehors le grand mouvement social longuement préparé par les conditions nouvelles de notre temps, et qui allait ébranler jusqu'au fond la masse populaire.

Investi, sinon de la puissance, du moins de la force politique, le peuple s'avancé vers la puissance économique, qui en est le complément indispensable.

J'imagine alors que chacun de vous, membres du gouvernement, s'est interrogé lui-même et s'est demandé ce qu'il allait faire, ce qu'il allait entreprendre, pour préparer l'intelligence du peuple, pour former son cœur et son âme.

Cette œuvre-là, la plus haute qu'un gouvernement puisse remplir, c'est l'œuvre de l'éducation qui se donne à l'école ou au collège, mais celle qui, l'œuvre de l'éducation; non pas seulement de l'éducation qui se donne à l'école ou au collège, mais celle qui, peu à peu, pénètre et façonne l'esprit public par les leçons, par les doctrines, par les exemples, de ceux que la fortune des événements a portés à la tête du pays. (*Très bien! à droite.*)

Et cette éducation morale, cette formation sociale de la nation, comment l'avez-vous comprise depuis quinze ans? Comment l'avez-vous dirigée par vos lois, par vos inspirations, par l'action constante de votre administration? Avec une seule idée: rompre par tous les moyens, sur tous les terrains, dans tous les actes de la vie sociale, rompre avec le christianisme, avec l'enseignement chrétien, avec la morale chrétienne. (*Applaudissements, à droite.*)

— M. LEYDET. — Mais ce dont vous vous plaignez, c'est précisément ce qu'on n'a pas fait.

— M. DE MUN. — Comment? c'est ce qu'on n'a pas fait? Mais c'est l'idée qui domine, d'un bout à l'autre votre éducation sociale.

Partout, à l'école, au lycée, à l'université, à l'hospice où les pauvres vont mourir, dans l'institution de la famille, dans toutes les manifestations extérieures de la puissance publique, partout votre idée dominante s'est résumée dans ce seul mot: "rompre" avec la loi chrétienne; ce n'est pas assez dire, il faut aller jusqu'au vrai: "rompre" avec toute religion, avec toute loi divine! (*Applaud., à droite — Bruit à gauche.*)

Voilà votre doctrine officielle: l'homme, le citoyen, volontairement ignorant de tout ce qui regarde son origine et sa fin. Jeté dans cette superbe ignorance... (*Réclamations à gauche.*)

Messieurs, je traite un sujet difficile: j'apporte ici l'expression de ma foi, de toutes mes convictions; je demande à le faire librement. Vous viendriez, après moi, exposer vos doctrines:..

— M. E. MOREAU. — Vous ne nous comprendriez pas. (*Rires ironiques, à droite.*)

— M. DE MUN. — Mon collègue me dit que je ne comprendrais pas l'exposé de ses doctrines. Je n'ai assurément pas la prétention de m'élever si haut. Que M. Moreau veuille bien tout à l'heure mettre mon intelligence à l'épreuve, en venant les expliquer devant la Chambre (*Appl., à droite.*)

Je vous montrais donc l'homme sorti de vos mains, ignorant, par votre faute, de tout ce qui regarde son origine et sa foi, et jeté dans cette ignorance, au milieu des passions, des intérêts, des souffrances qui vont décomposer sa vie. A cet homme, ainsi désarmé, ovus dites d'abord, qu'il a tous les droits, sans vous soucier de savoir comment vous les garantissez. Pour les faibles, ce n'est là qu'un mot, quand la violence n'y apporte pas une sanction; pour les forts, c'est l'absolution, donnée d'avance à tous les abus qu'ils voudront commettre.

Puis, comme il faut donner un but à cette activité, puisque vous ne lui parlez d'aucune fin surnaturelle, vous lui montrez non seulement comme un stimulant pour son travail, mais comme l'objet unique de ses efforts, le bien-être, la richesse, le bonheur matériel.

Pour les pauvres, c'est la plupart du temps une amère ironie; pour les riches, c'est la porte ouverte au libre déchaînement de tous les intérêts. (*Nouveau applaudissements.*)

Et, quand, effrayés vous-mêmes de votre enseignement, vous sentez bien cependant qu'il faut imposer un frein, une limite à l'exercice de ces droits, à cette conquête de la richesse, et que, cette limite, vous ne pourrez plus la trouver que dans le devoir social, alors, pour répondre aux questions qui vous pressent, pour définir le devoir, vous n'avez plus qu'un mot: *la loi!* Quelle loi? La vôtre, la loi humaine, celle que vous faites ici, sans lui donner d'autre fondement que votre puissance, votre volonté... ou votre passion.

La loi, que vous pouvez bien armer de toutes les sanctions pénales, mais à qui vous ne pouvez plus donner la sanction morale dont vous l'avez dépouillée, la loi, qui devait être l'objet le plus sacré du respect des hommes, la justice écrite, mais dont vous avez par avance, au fond des consciences, ruiné l'autorité, en la privant de son point d'appui, comme on rend une balance folle en déplaçant son axe.

Et s'il arrive que, ces leçons ayant porté leurs fruits, l'homme que vous avez formé, fatigué des discours et des promesses, veut enfin aller au fait, s'emparer de ces droits qu'on proclame sans jamais les garantir, de cette richesse que l'on promet sans pouvoir la donner, — alors vous êtes troublés, vous cherchez en vain la *loi* que vous avez faite, vous la sentez tremblante entre vos mains, vous n'osez plus vous en servir; et vous, qui avez détruit dans les âmes les fondements de l'autorité, vous vous étonnez de n'y plus trouver pour la vôtre le respect que vous attendiez! (*Applaud., à droite. — Rumeurs à gauche.*)

C'est le secret de votre faiblesse incurable!...

.....
Cela montre que, en fait de morale, vous n'apprenez rien au peuple...

Je veux vous apprendre ce que c'est que la doctrine chrétienne, parce que c'est mon devoir et la satisfaction de ma conscience...

M. BEAUQUIR. — Ce n'est pas ici qu'il faut le dire.

M. DE MUN. — C'est ici qu'il faut le dire, monsieur; ici, parce que c'est ici que, pendant quinze ans, j'ai entendu dénoncer le christianisme comme l'ennemi du peuple.

Le christianisme, l'ennemi du peuple! lui qui, le jour où il s'est levé dans le monde, s'est jeté entre les forts et les faibles, disant à la force: "Tu n'iras pas plus loin! tu ne tueras pas, tu ne prendras pas, le bien d'autrui..." Disant au maître: "Ton ouvrier est ton égal devant Dieu; tu es responsable de son corps comme de son âme"; enseignant à tous, aux riches comme aux pauvres, que la fraternité est la grande loi du monde, que l'amour en est le principe, la justice le couronnement, le sacrifice la condition nécessaire, et leur offrant une immortelle destinée en échange de ce sacrifice librement consenti. (*Vifs applaudissements à droite.*)

Voilà la doctrine chrétienne! Elle est plus haute, permettez-moi, de vous le dire, que toutes vos interruptions, et toutes vos clameurs. Elle a rempli le monde, et le remplit encore.

Elle ne fait pas du bien-être l'objet exclusif de l'activité des hommes, mais elle les conduit par le double effort de la charité et de la justice vers l'amélioration de leur destinée; elle n'abuse pas du besoin de croire et d'espérer, qui est dans l'âme populaire, pour exalter ses passions et la tromper par d'irréalisables promesses, mais elle l'aide chaque jour à travailler courageusement pour rendre son sort meilleur.

* * *

REMARQUE.—Ce discours, dont nous n'avons reproduit qu'une minime partie, se continue avec le même déploiement d'aisance, de clarté, de couleur et de lumière. Ce passage est suffisant pour cueillir une exacte notion du superbe talent oratoire du grand leader catholique.



NOTIONS DE PHILOSOPHIE

VI. Leçon. — L'IMAGINATION.

(Suite)

REMARQUE.—Les deux essais qui suivent concernent la théorie de l'imagination —leçon IV et V.

Nous estimons utile d'initier les élèves, non-seulement aux notions et aux distinctions abstraites, mais aussi à l'usage et à l'expression pratiques des idées acquises par l'enseignement théorique.

I. — Composition.

“ Selon vos connaissances, l'imagination soutient-elle un rôle dans les sciences, et lequel ? ”

Il court un préjugé vulgaire qui semble accréditer une naturelle incompatibilité entre l'imagination et la raison. Serait-il admissible que ces deux facultés s'orientent fatalement en raison inverse l'une de l'autre ? La première, suzeraine des arts, subira-t-elle un néfaste servage dans les sciences ? L'antagonisme entre ces deux sœurs enfante-t-il une rivalité irréconciliable ?

Erreur et calomnie, à notre sentiment ! Pour s'en convaincre entièrement, il suffit de constater que, chez les esprits supérieurs, leur association crée les liens d'or de la plus inébranlable amitié, et que le génie scientifique tout spécialement a été justement défini : — “ Une puissante imagination au service d'une haute raison.”

Assurément dès que l'on donne libre cours à ses caprices, l'imagination s'emporte, s'égare, elle est bien alors “ Cette partie décevante de l'homme, maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours ” (PASCAL). Elle entre en duel avec la raison, avec la perception de la conscience elle-même : ce qui a conduit Bossuet à écrire : “ Une imagination trop vive étouffe le jugement.”

Sans doute aussi, l'on accoste et coudoie certains savants, dans le cerveau desquels l'usage exclusif de l'abstraction et des chiffres atrophie l'imagination artistique et poétique, au point de les rendre maniaques ou distraits comme l'astrologue de la fable, insensibles et inaccessibles aux grâces littéraires, sauf peut-être à ce vers de Boileau :

Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept ;

au point de leur suggérer un haussement d'épaules à une représentation de *Polyeucte* ou d'*Athalie*, en demandant *ce que cela prouve*.

Quelle conclusion infère-t-on de telles anomalies ? Celle-ci que vous soupçonnez d'avance : c'est que toute culture excessive d'une faculté s'effectue nécessairement au détriment de l'autre.

* * *

Quel est donc, en réalité, le rôle de l'imagination dans la conquête des sciences ?

En général, il consiste à éclairer le marche de la raison, à lui frayer

les voies, à éloigner les obstacles qu'elle ne saurait franchir par ses seules forces. Laisée à soi, en effet, la raison se verrait contrainte à subir un temps d'arrêt ou à faire escale, dès que lui manquent l'information positive, l'idée nette et saillante, la conclusion qui s'impose, partout où les relations à découvrir sont flottantes, trop éloignées, trop complexes.

Heureusement l'imagination vient la prendre à la remorque, en suppléant au défaut de l'observation directe, du raisonnement rigoureux. Elle part en reconnaissance, en course d'exploration : tantôt elle devine et augure de son mieux ; et par ses ingénieuses investigations, par ses pressentiments subits, elle parvient à combler les lacunes, à jeter au-dessus de l'inconnu un pont hardi, qui permet à la raison de franchir les abîmes et de poursuivre ses conquêtes.

Que de fois ses prophétiques visions se sont réalisées ! N'est-ce pas à sa gloire qu'il faut inscrire l'honneur de ces immortelles découvertes qui sont la vraie poésie de la science ? A elle, l'attraction universelle, la pression barométrique, le système de Copernic, de Galilée ; à elle, les lois de Képler, celles d'Ampère, d'Edison, toutes les inventions du génie que l'expérience a si brillamment confirmées, toutes les lois fondamentales de la science, si utiles aux arts et à l'industrie !

* * *

Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas seulement dans le domaine des sciences expérimentales que son intervention est effective ; les *mathématiques* elles-mêmes, princesses graves qui se voilent des ombres de l'abstraction, qui ne semblent gratifier des dons de leur confiance que la raison pure, se laissent prendre aux embûches de l'imagination.

Tout le monde sait que l'objet de ces sciences n'est pas la réalité concrète, telle que l'observation directe peut et se plaît à la fournir ; ce sont des notions idéales, exprimant des rapports simplement possibles. Il faut donc créer ces notions avant tout, leur donner dans l'esprit une physionomie qu'elles n'ont pas dans la nature : telle est la première tâche de l'imagination. Au moyen de l'espace, du point, du mouvement, elle construit les figures géométriques, elle invente les signes du calcul ou de l'algèbre, les conventions de la mécanique ; c'est elle qui, par ses combinaisons infinies, établit entre les diverses grandeurs les dimensions, les mesures, les rapports le plus variés.

Et l'objet une fois créé, il s'agit de l'étudier, en classe ou dans les applications pratiques ; il s'agit de déterminer exactement les relations si délicates entre les lignes et les angles, les surfaces et les volumes ; il s'agit de déduire les lois nécessaires qui en résultent : nouvelle difficulté ! Comment se prémunir contre les divagation de l'esprit ; comment fixer l'attention sur ces figures idéales, sur ces conceptions fugitives ? L'imagination offre à la raison ses services indispensables. En donnant un corps à ces constructions abstraites, en les revêtant de formes sensibles, elle réussit à les maintenir présentes sous le yeux de l'esprit, pendant que la raison en prend connaissance.

Qui d'ailleurs ignore l'usage si incessant de l'hypothèse en mathémati-

ques? Et n'est-ce pas l'imagination qui en est la faculté inspiratrice? C'est elle qui préside à la conception des théorèmes, qui plante les jalons à suivre pour les démontrer. Quant aux problèmes il est évident que le premier pas à faire pour les résoudre, c'est d'imaginer une solution dont on fait ensuite la vérification.

* * *

Si le rôle de l'imagination dans la science est d'être l'éclaircur de la raison, on conçoit que les *sciences morales* appellent d'autant plus son concours, que leurs données sont plus amples, plus inextricables entre elles.

En vérité, l'imagination tend le bras à l'*histoire*; en vue de scruter les causes obscures des événements qu'il raconte, de surprendre les secrètes intentions des politiques, d'interpréter surtout les documents et de suppléer aux lacunes: elle seule tisse les draperies du style.

Elle est nécessaire au *linguiste* en ce qu'il concerne l'analogie des sens, la parenté des langues, la filiation des mots, la reconstitution des formes grammaticales. Non assurément que la science du langage soit une œuvre fictive, sans lois fixes et rationnelles, mais parce que, ici comme ailleurs, avant d'arriver à la loi certaine, à la conclusion définitive, il appartient à l'imagination de préparer les voies, de proposer les solutions, d'inspirer les hypothèses ainsi que les méthodes qui les contrôlent.

L'on pourrait examiner son rôle, également efficace, en droit, en politique, en économie, et dans les ramifications des sciences morales.

* * *

En résumé, il convient de le reconnaître, si l'imagination est l'auxiliaire accrédité de la raison, si elle a provoqué des découvertes dont elle se puisse glorifier, elle a malheureusement aussi enfanté bien des chimères et bien des absurdités dont elle doit rougir: — en chimie, la pierre philisophale; en physique, l'horreur du vide; en mécanique, le mouvement perpétuel; en astronomie, la conception des cieux solides; en sociologie, l'égalité des conditions... Que d'autres fictions tour à tour audacieuses, ingénieuses, séduisantes, mais à coup sûr radicalement fausses, à la poursuite desquelles l'esprit humain a gaspillé, pendant de longs siècles, le meilleur de ses énergies et de ses ressources.

Son rôle ne saurait se prévaloir de sa fécondité que si elle accueille le contrôle et agréé la tutelle de la raison: elle devient extravagante, dès qu'elle prétend s'en affranchir. Splendide démonstration de l'unité de notre âme et de la greffe de ses facultés sur un même tronc!

II. — Composition.

“ Appréciez la part de l'imagination dans la vie morale, individuelle et sociale.”

Le rôle de l'imagination, dans les lettres et les arts, dans les sciences diverses, est d'un prix inestimable et d'une fécondité prodigieuse. Il y

a intérêt et profit à la préciser, à l'établir dans son excellence, sa portée et ses conséquences.

L'intérêt et le profit doublent de valeur, dans l'étude de la part qu'elle s'adjudge sur le terrain de la vie pratique. Si, en effet, la vocation artistique, scientifique, littéraire est le privilège de la minorité des hommes, chaque homme entend, au fond de son âme, un appel certain et notoire au travail de l'honnêteté morale et de son perfectionnement.

I.

Et, de vrai, au témoignage véridique de Fénelon "de l'imagination passive et reproductive sortent,, comme d'un réservoir inconnu, tous les parfums, toutes les harmonies, tous les goûts, tous les fragments de lumière, toutes les couleurs et leurs nuances." Echo de nos joies évanouies, de nos peines expirées, elle nous octroie la faculté d'en mieux peser la valeur, d'en recueillir plus sûrement les leçons qu'elles comportent. N'est-ce pas cette fée qui fait magiquement revivre les épanouissements et les tressaillements lointains de la vie, les réminiscences vivaces du bonheur qui n'est plus, le prolongement des beaux jours écoulés, les heures de félicité à côté des heures lugubres, voilées d'un crépe, scènes d'angoisse, de deuil, de séparation ?

Elle nous infuse la sympathie qui s'incline émue et frémissante sur le malheur d'autrui, et nous contraint avec une sorte de pression irrésistible à la tendresse qui tend la main, relève le meurtri, l'opprimé le découragé, le désespéré, prenant ainsi les traits d'un ange terrestre qui seconde la charité céleste !

En ressuscitant l'image sensible de physionomies animées, doucement endormies sous le blanc linceul du trépas, elle les remet sous nos yeux joyeuses et riantes hier, enjouées et expressives aujourd'hui, demain fanées, endolories, agonisantes, perpétuant la vie dans sa fleur, la mort dans son cruel adieu, créant un commerce insoupçonné qui berce nos tristesses et endorment nos séparations. Victorieuse du passé qui devient le présent, elle colore l'avenir jusqu'au delà du tombeau, par l'espoir d'une survivance et d'une éternelle association sans lendemain : c'est l'espérance au sourire inexprimable, au regard séducteur, au langage si suave qu'il se confond avec celui des anges et de leur Reine immaculée !.

II.

Sous les dehors de la *fantaisie*, par les fictions qu'elle engendre, par les riantes perspectives qu'elle étale, par ses illusions mêmes, à condition de n'en pas être les dupes, l'imagination garde son trône et son ascendant sur la vie.

Elle est un canal de jouissances innocentes ; elle distrait de la triste, monotone, pesante réalité ; elle donne naissance à la patiente résignation, et fait boire au calice amer, par l'espoir et l'illusion d'un meilleur lendemain.

C'est à son souffle que l'on voit éclore la moisson des projets généreux : elle qui imprime et soutient l'élan dans l'action et console dans les revers.

Principe d'innovation et de progrès, elle suggère l'idée de la fin à atteindre, le désir qui stimule l'activité, à la fois contre-poids de l'habitude et de la routine; elle inspire les moyens vers l'idéal, et l'on voit l'industriel, le commerçant, le financier, le cultivateur combiner, entreprendre et réussir.

Pourquoi faut-il, hélas! qu'elle soit également l'inspiratrice des préventions injustes, des vaines terreurs, des jalouses préférences, des conceptions démoralisantes, ce qui veut dire des inconvenantes et indécentes représentations. En menaçant de maux chimériques en exagérant à plaisir les difficultés à venir, elle paralyse les énergies, trouble le repos, empoisonne les jours, les nuits, la vie, entasse les scrupules, dessèche les canaux de la piété et enlaidit la religion.

Que d'imaginaires réussissent à se fausser le *jugement!* Ils inventent des utopies au lieu d'hypothèses probables, prennent l'impossible et le chimérique pour l'idéal: de là, les entreprises hasardeuses, dont l'insuccès conduit au découragement; de là, les préventions, les préjugés, les inquiétudes de consciences.

Que d'autres tombent dans les déceptions du *cœur!* L'imagination alimente, attise les passions, en présentant le vice sous les dehors attrayants; elle déprave le cœur, quand elle se revêt elle-même de souillure. Qui donc assiste impossible au spectacle du mal? Qui prendrait part impunément aux entretiens licencieux? Qui goûte sans péril les lectures immorales? L'esprit se sature d'images qui le hantent et glisse bientôt aux suggestions malsaines.

Quand on vit d'ordinaire dans un monde romanesque, l'on se dégoûte aisément des devoirs austères. L'on se plaît à rêver d'une vie sans luttes et sans efforts, au devoir toujours ami du plaisir, à une position sociale indépendante des personnes et des circonstances. L'on trouve la réalité incolore, et l'on tombe dans la mélancolie, dans un pessimisme éternel, qui détend les ressorts de l'activité, qui aboutit à l'abdication de la volonté, à l'effacement du *caractère*. Adieu, noblesse, dignité, bonheur, paix, grandeur! L'imagination a tout flétri: elle démoralise, abaisse, *désespère*.



La conclusion, c'est que cette faculté soutient à l'égard de la raison le rôle même de la passion vis-à-vis de la volonté: mauvais guide, excellent auxiliaire!

L'éducation se souviendra des inconvénients et des avantages qu'elle présente. La supprimer, impossible! L'exciter, là où elle est lente, rhumatisante, paralytique; là où elle est débordante et intense aux chimeres, il faut la discipliner.

Bref, point d'imagination ou trop peu, point d'idées, d'envergure, de décisions. Avec l'imagination puissante, il y a haute intelligence: si la raison — et surtout la foi — la contrôle et la dirige, l'on a un grand caractère, étoffe du héros et du saint.

K. Y.

SUPPLEMENT.

No. I.

LES " SUISSES " DU CANADA.

(Corrigé par l'auteur pour la " Revue Littéraire ")

L'origine de ce nom donné aux protestants de langue française dans la province de Québec, remonte à une époque beaucoup plus reculée que ne le soupçonnent certains chroniqueurs qui la rattachent à l'arrivée du Révd M. Tanner et autres pasteurs suisses à Montréal, vers 1840. Elle date de la cession même du pays à la Grande-Bretagne. Les Suisses protestants et les huguenots jouissaient alors d'une influence considérable à la cour de St James, à laquelle ils étaient entièrement dévoués. Salzas, suisse de naissance, était le député gouverneur du prince de Galles. Le général Budé, natif du Pays de Vaud, dont le nom figure à plusieurs pages du journal du gouverneur Haldimand, occupait une position confidentielle auprès du roi lui-même. Haldimand, était également suisse, plus familier avec la langue française, qu'il écorchait cependant d'une façon atroce. Il vint au Canada comme militaire en 1755 avec le colonel Bouquet, un autre Suisse, qui a joué un rôle important jusqu'à l'année 1765.

Après la conquête, durant le règne militaire et pendant plus de vingt ans, les Suisses et les huguenots remplissaient les premières fonctions de la colonie, entr'autres: Haldimand, gouverneur des Trois-Rivières, puis du Canada; Conrad Gagy, son secrétaire, puis seigneur de Yapachiche, avocat pour le Roy, juge, frère de l'ancêtre des Gagy de Beauport, ses héritiers; Joseph Bruyères, secrétaire du gouverneur Burton; Frs Le Maistre, aide de Camp de ce dernier qui devint lieutenant-gouverneur de Gaspé; Hector Cramahé, secrétaire de Murray, puis président du Conseil et enfin lieutenant-gouverneur; François Mounier, membre du Conseil; François Masères, procureur-général; Pierre du Calvet, riche négociant, seigneur de Yamaska et magistrat; le Col. Haldimand, frère de Sir Frederick; le capitaine Jean-François-Louis Genevay, député paie-maître général pour le district de Montréal, un ami d'Haldimand; le général Sir Austin prévost, membre du Conseil; et enfin le fameux Pierre-Antoine Rouhaud.

M. Borthwick, chapelain anglican de la prison de Montréal, constate, "History of Montreal," p. 15, qu'en 1764 la commission de la Paix pour le district de Montréal, ne contenait que deux noms français. C'étaient des noms de Suisses. "Hence arose," ajoute-t-il, "the saying of a

French Protestant being a Swiss." Isolé, ce fait serait peut-être insignifiant, mais ajouté aux exemples qui précèdent, il tend à établir que les Suisses et les huguenots formaient un groupe important dans la colonie.

Il y aurait tout un volume à écrire sur le rôle que ces Suisses jouèrent au Canada durant plus d'un quart de siècle, après la conquête. En général, ils étaient hostiles aux Canadiens, tandis qu'il ne manquait pas d'Anglais, comme Murray et Carleton, qui leur étaient sympathiques.

L'histoire de cette période est encore à faire.

* *
*

Il faut convenir que tous ces fonctionnaires protestants et français étaient une nécessité de la situation. Pendant des années, la population resta exclusivement française et catholique, à part les militaires, les fonctionnaires et les négociants, résidant dans les villes, et les soldats licenciés, établis principalement à la campagne, où ils finirent par se confondre avec l'élément dominant. Il fallait des gouvernants français; et comme les Suisses et les huguenots pouvaient seuls prêter le serment d'allégeance essentiellement anti-catholique, communément appelé le serment d'abjuration ou du test, ils furent nécessairement choisis.

Mais il fallait songer à l'avenir. Les autorités désiraient trouver des serviteurs publics parmi la population même du pays. On crut devoir amener ce résultat en faisant de la propagande religieuse, et encore cette fois des Français protestants, dont deux Suisses de naissance, furent appelés: MM. de Montmollin à Québec, Veyssières aux Trois-Rivières et Delisle (non pas De Lisle) à Montréal, tous trois ministres de l'Eglise d'Angleterre, et recevant un traitement de \$1,000 chacun. Leur mission fut loin d'être glorieuse, si l'on en juge par un mémoire officiel du temps (1784), reproduit au rapport de M. Brymner pour 1889, p. 48.

Après plus de vingt années d'apostolat, non seulement il n'y avait pas encore d'Eglise anglicane dans la colonie, mais la prédication protestante française avait été pratiquement abandonnée. Le catéchisme n'était pas enseigné. A Montréal, la communion était administrée trois ou quatre fois l'an; à Québec, moins souvent; et aux Trois-Rivières, jamais. A Montréal, quatre sermons en français seulement furent prêchés en quatre ans de 1780 à 1784; et comme les pasteurs ne pouvaient prêcher en anglais, on résolut de se dispenser de leurs services et de les mettre à la retraite. A Montréal, les protestants se rallièrent autour de la chaire d'un ancien aumônier presbytérien du 84^e régiment, le Rév. M. Bethune, dont la nombreuse famille, sinon lui-même, finit par entrer dans le giron de l'Eglise anglicane, où ses descendants se distinguèrent, l'un d'eux ayant été évêque. M. Delisle eut si peu de succès qu'après vingt-un ans de ministère, il n'avait pas encore fait une seule conversion parmi les Canadiens. Ses registres de l'état civil de 1766 à 1787, publiés au rapport des archives pour 1885, p. XXX, et suiv., établissent qu'il maria

plusieurs Canadiens, probablement alors comme depuis, pour éluder les lois du pays. Mais celui des baptêmes et sépultures, tout en contenant quelques noms suisses et huguenots, Prévost, Du Calvet, Martheille, Dessaulles, Delisle, etc., ne fait pas mention d'un seul nom canadien.

En l'année 1793, arrivait à Québec l'évêque Mountain, aussi huguenot d'origine. Ses ancêtres français, de Montaigne, s'était réfugié en Angleterre, lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Le nouvel évêque était anglais de naissance, de nom et d'éducation. Il est regardé à juste titre comme le fondateur de l'Eglise anglicane au Canada.

* *
* .

Ainsi finit vers la fin du 18e siècle, le règne des Suisses au Canada, tant dans l'Etat que dans l'Eglise, sans qu'aucun d'eux n'ait laissé de postérité, si ce n'est Gogy, Dessaulles, Delisle et de Montmollin. L'une des filles de ce dernier épousa M. Marler, père de M. Marler, longtemps comptable à la procure du Séminaire de Montréal. Une des filles du dergogy de Beauport, épousa M. A. Emilius Irving, C. R., un des membres distingués du barreau de Toronto. Les descendants de M. Delisle forment depuis longtemps une famille très en vue parmi les Canadiens-français catholiques de Montréal. M. Dessaulles, Suisse de naissance, qui, en 1767, faisait baptiser et inhumer une fille par M. Delisle, est la souche d'une importante famille canadienne-française et catholique de Saint-Hyacinthe. Les membres de la maison commerciale de W. L. Haldimand et Cie. de la rue St Dizier, Montréal, descendants du Col. Haldimand, sont aujourd'hui, non seulement français mais des catholiques. En somme, la plupart de ces Suisses et huguenots envoyés ici pour convertir les Canadiens-français, ont fait ici même des souches catholiques.

Cette fin inattendue du règne des Suisses avait été précipitée par un concours de circonstances providentielles, dont nos ancêtres, dirigés par leur clergé et leurs seigneurs, surent admirablement profiter.

La loyauté des Canadiens fut, en effet, mise à l'épreuve dès le commencement du régime britannique. A peine le traité de cession était-il signé, qu'un appel aux armes fut fait pour réprimer la conspiration de Pontiac, qui, à la tête des nations sauvages de l'Ouest, était déterminé de chasser les Anglais des territoires des grands lacs. Les Canadiens, fatigués du régime français, forts des droits qui leur étaient garantis par le traité et le droit des gens et ne désespérant pas de l'avenir à l'égard de leurs autres droits, répondirent favorablement à cet appel. M. Sulte affirme que, de 1764 à 1766, six cents Canadiens s'enrôlèrent volontairement pour aller combattre cet ancien et fidèle ami des Français aux côtés des troupes anglaises (Canadiens-Français, VII, 112). Kingsford dit qu'en 1764 Québec, Trois-Rivières et Montréal envoyèrent 300 volontaires canadiens (V. 76).

Quelques années après, l'horizon politique devenait sombre et mena-

çant dans les colonies anglaises elles-mêmes. Il était évident qu'elles se préparaient à jeter le masque de la loyauté. L'Angleterre vit tout de suite qu'il était urgent de se rapprocher des Canadiens, particulièrement du clergé catholique et des seigneurs qui dirigeaient la population. En 1774, par l'Acte de Québec, elle leur accorda à peu près tout ce qu'ils désiraient. Les lois françaises et les droits du clergé, même la dîme et la tenure seigneuriale leur étaient rendus, pendant que les autorités refusaient le droit à la dîme à l'Eglise d'Angleterre, qui la demandait comme une nécessité. Un nouveau serment d'allégeance exigeait de la part des catholiques seulement (les autres sujets restant soumis à l'ancien serment) fidélité au roi pure et simple, sans toucher à la religion. Aussi, lorsque l'étendard de la révolte fut levé par les fils d'Albion de la Nouvelle-Angleterre soutenus par la France, les Canadiens-français n'hésitèrent pas à défendre le drapeau britannique sur les champs de bataille. Ce sont eux qui ont gardé le Canada à la Grande-Bretagne. En récompense de leur loyauté, le parlement impérial accordait la constitution de 1791, qui sépara le Haut du Bas-Canada et dans une grande mesure compléta l'œuvre de l'autonomie des Canadiens, malheureusement sans accorder encore le gouvernement responsable. Au Conseil exécutif, les Canadiens comptaient quatre des leurs sur huit; au Conseil législatif, sept sur quinze, inégalité qui causa tous les troubles et les conflits qui amenèrent l'insurrection de 1837-38, et finalement la concession des libertés politiques dont nous jouissons. A l'Assemblée législative, il y avait trente-cinq Canadiens sur cinquante membres. Ils réussirent, malgré l'opposition du parti anglais, à élire l'orateur, Jean-Antoine Panet, et à faire adopter la langue française comme langue officielle. Ils avaient triomphé presque sur toute la ligne. L'autorité des Suisses se trouvait frappée à mort et leur puissance devenait une chose du passé. A cette époque, l'Angleterre redoutait si peu l'influence française et catholique qu'elle encourageait l'immigration au Canada d'un bon nombre de prêtres et de royalistes chassés de la France par la Révolution.

* *
*

Les Suisses ont d'ailleurs laissé de bien tristes souvenirs que la population pouvait difficilement oublier. Un incident de la guerre de 1812 nous permettra d'en juger.

A l'automne de 1813 les Suisses étaient de nouveau tout puissants, dans la milice bas-canadienne. Le commandant en chef des forces était le gouverneur-général, sir Georges Prévost. A ses côtés étaient le général de Meuron et le général Louis de Watteville, tous deux également suisses, arrivés durant l'été à la tête de quelques régiments composés en grande partie de Suisses, Allemands, et Français, catholiques et protestants, dont un bon nombre, entr'autres D'Odet d'Orsonnens et de Montech, restèrent au pays, après avoir été licenciés. D'après M. Sulte, qui

vient de publier une étude documentée sur la " Bataille de Châteauguay," Prévost et de Watteville, le premier par ambition et le second par jalousie, avaient résolu de faire échouer l'expédition du colonel de Salaberry, dans le seul dessein de l'amoindrir à leur profit. Lorsque la bataille fut livrée le 26 octobre 1813, ce dernier n'avait en tout et partout sous ses ordres que 500 à 600 miliciens pour repousser 7,000 Américains, et encore 200 de ceux-là furent placés à l'arrière-garde sous le colonel MacDonell et ne prirent aucune part au feu. Le plan de la résistance fut arrêté et exécuté par de Salaberry seul et ses volontaires, presque tous canadiens-français.

Prévost et de Watteville reposaient confortablement à cinq milles plus bas, à la tête de 1,000 hommes; et ils n'apparurent sur les lieux du combat qu'après la retraite précipitée du général américain Hampton. Ils avaient néanmoins eu avis de l'attaque dès le commencement. Encore une fois, le Canada avait été sauvé par les Canadiens-Français. Le duc de Kent écrivait de Londres au père de de Salaberry en mars 1814: " There is not anyone here who does not regard him (le fils) as the hero who saved Lower Canada." (Kingsford, VIII, 372). L'importance de la victoire ne fut pas comprise immédiatement, mais aussitôt qu'elle le fut, les deux frères Suisses en réclamèrent tout le crédit et l'honneur et reléguèrent au deuxième rang l'immortel de Salaberry. La dépêche officielle de Sir Georges, dit Kingsford, n'est qu'un tissu de mensonges, " at issue of misrepresentations." (VIII, 370). Aussi, les hommes de Salaberry, qui avaient été négligés et abandonnés, ne se laissaient pas de blâmer " les maudits Suisses". M. Sulte m'assure avoir obtenu ce détail des sergents de de Salaberry. C'est le point qui nous intéresse le plus pour le moment.

* *
*

Lorsque, vingt-cinq ou trente ans plus tard, les prédicants suisses reparaissent sur la scène pour fonder une mission française à Montréal, puis à la Grande-Ligne, à Berthier et à la Pointe aux Trembles, il ne manquait pas de gens au pays qui avaient souvenance ou au moins avaient entendu parler du règne des Suisses. Le nom traditionnel s'imposait tout naturellement aux nouveaux venus, appelés à reprendre la mission de MM. Delisle, de Montmollin et Veysières.

Les Canadiens-français des campagnes et des villes n'ont pas cessé, depuis de le donner à tous les protestants de langue française, à leurs églises et à toutes les institutions qu'ils ont établies. Ainsi, ils disent l'école suisse, le collège suisse, l'église suisse et le plus souvent la " mitaine", dérivation de l'anglais " meeting", qui signifie lieu de culte des dissidents protestants. Jamais ils n'ont songé à adresser ce nom aux protestants des autres langues.

D. GIROUARD.

Juge de la Cour Suprême.

COMMENT ILS ONT FINI

Dans l'histoire de ses luttes pour le droit, la France compte un grand nombre de noms illustres. Mais en tombant, sous les plis des étendards, quelle multitude de soldats ne lui ont pas légué le moindre souvenir !

Voici un chant qui célèbre, dans la personne d'un défenseur volontaire du pays, l'héroïsme de ces dévouements obscurs. Et, comme pour mieux ressembler à son héros, le poète a voulu taire son propre nom : héros et poète, ces deux hommes de cœur méritent un honneur d'autant plus grand qu'ils ont tous deux, l'un combattu, l'autre chanté, pour la gloire de leur patrie.

1

Il était, en chantant, parti de sa chaumière !
 Pourtant des pleurs brillaient dans ses yeux attendris :
 Il donnait, noble enfant, ses regrets à sa mère
 Son sang à son pays.

2

Il cachait humblement, sur sa poitrine nue,
 Le chapelet béni qui l'aidait à prier,
 Et fièrement portait, scintillant sous la nue,
 Son bon fusil d'acier.

3

L'exil serait bien long, la tristesse était grande !
 Toutefois, il voulait au péril accourir.
 Un Français peut toujours, quand le devoir commande,
 Marcher, lutter, mourir !

4

Il marche, il lutte ainsi, pensant, sous un ciel sombre,
 A ces pleurs maternels que sa main essuya ;
 Puis, avant le sommeil, il murmure dans l'ombre
 Un Ave Maria.

5

Mais un fracas lointain l'éveille... dans la brume ;
 Là-bas le fer scintille et la terre a frémi :
 C'est l'airain qui rugit, c'est l'éclair qui s'allume,
 Là-bas, c'est l'ennemi.

6

L'enfant a tressailli : sur le champ il s'élança,
L'arme au poing, l'œil en feu, le cœur tout palpitant,
Car, par la voix de ses chefs, c'est la voix de la France
Qui lui crie : " En avant ! "

7

Il court avec les flots humains qui se succèdent,
Soldats, héros, martyrs, dont nul ne sait le nom !...
Le plomb mord, le fer tue, et cent mille voix cèdent
La parole au canon.

8

Tous les feux sont éteints ; la plaine est froide et blanche,
Le silence descend sur le camp endormi :
Mais, sur ce lit de neige, un sang vermeil s'épanche,
Un mourant a gémi.

9

Un Breton survit seul, la mort sur le visage...
Des cadavres nombreux, des flots de sang versé,
Des tronçons, des débris... sur ce champ de carnage
Les vainqueurs ont passé.

10

Pas de bruit, plus d'espoir !... Sur la neige durcie
La tête du blessé retombe lourdement ;
Sous les doigts de la mort, la paupière obscurcie
Se ferme lentement.

11

Mais un rêve confus le berce et le console ;
Un rayon a brillé dans son regard terni :
L'âme qui va partir se réveille et s'envole
Vers le foyer béni.

12

Vers l'humble maisonnette, au toit verdi de mousse,
Que la vigne festonne à l'entour de son seuil ;
Vers la mère inquiète, hélas ! vaillants et douce
Qui va prendre le deuil.

13

Vers le clocher à jour qui, fêtes et dimanches,
Appelle les chrétiens au pied de l'autel d'or,
Vers la promesse, ornant de ses dentelles blanches
Un front plus pur encor.

14

Vers les champs et les bois, les prés et les ombrages
Où la fleur naît dans l'herbe et l'oiseau dans les blés
Où naguère il guidait dans les grands pâturages
Les grands bœufs accouplés.

15

Vains souvenirs !... Tout fuit !... Que sa douleur est grande
 Il ne reverra plus son toit, les champs, les prés,
 Ni le joyeux printemps qui sème sur la lande
 Bruyère rose, ajoncs dorés.

16

Non, pour lui tout s'éteint !... Ces morts au front austère,
 Qui, raidis, dorment là, dans leur sang généreux,
 Ils aimaient, comme lui, leur pays et leur mère...
 Ils va mourir comme eux !

17

—“ Mon Dieu, vous m'appelez !... La terre me repousse ;
 Mon sang pour mes péchés, mes vœux pour les amis ;
 A ceux qui m'ont aimé que la mort soit plus douce !...
 Et sauvez mon pays ! ”

18

La prière a cessé !... La nuit morne s'achève ;
 Le jour pâle est venu... Les cadavres sont froids .
 Ces fronts décolorés, hélas ! n'ont plus de rêves,
 Ces lèvres plus de voix !

19

Viennent les fossoyeurs !..... Déjà leurs bras transportent
 Le *gars breton*, frappé quand tintait l'Angelus ;
 Et, vers le tombeau froidement ils l'escortent
 En disant : “ un de plus ! ”

20

Le pauvre enfant s'en va vers sa fosse ignorée,
 Sans larmes, sans amis, sans prêtre, sans cercueil ..
 Puis, son nom s'efface !... O ma France éplorée,
 O mon pays en deuil !

21

Combien de tes soldats a dévorés la tombe,
 Jeunes et souriants, et si vite flétris !...
 De la mère qui pleure et de l'enfant qui tombe
 Souviens-toi, mon pays !

22

Vis de tes souvenirs, hélas ! de ta souffrance,
 De tes pleurs, de ton deuil encor loin de finir ...
 Mais pour te relever il te reste, ô ma France .
 Ton Dieu.... puis l'avenir !